

Retraites : slogans égalitaires ou escroquerie intellectuelle ?

Béatrice Majnoni d'Intignano

Le Figaro, mai 2003.

Sur les retraites tout n'a pas été dit ou compris. Loin s'en faut. Le concept de *droits acquis* s'apparente de plus en plus à une escroquerie intellectuelle. Trois perceptions erronées faussent en effet les débats sur l'égalité, la relation public et privé enfin la durée de cotisation.

1) *L'égalité*. D'abord beaucoup présentent et interprètent « la retraite pour tous à 60 ans » comme une revendication égalitaire. Or la probabilité de mourir avant 60 ans (donc de ne pas bénéficier de sa retraite) et l'espérance de vie à 60 ans (donc la durée de la retraite) diffèrent selon la profession, la branche d'activité et le sexe. Un manœuvre risque fort de ne pas atteindre l'âge de sa retraite bien qu'il ait cotisé ; une enseignante a toutes les chances de le dépasser. Un ouvrier peut espérer bénéficier de sa retraite pendant 14 ans, un cadre 20 ans ; un homme 16 ans et une femme 22 ans. La différence frise les dix années entre un homme ouvrier et une femme cadre supérieur administratif. Les plus favorisés reçoivent plus qu'ils n'ont cotisé *vice-versa*. Un cadre supérieur touchera plus longtemps une retraite plus forte ; un ouvrier moins longtemps une pension plus modeste. Une redistribution à l'envers somme toute. Comment revendiquer une pareille inégalité au nom de l'égalité ? Certains dispositifs la corrigent : pour les mineurs ou les cheminots qui partent plus tôt.. Ils restent l'exception. L'équité voudrait que deux principes soient introduits. Premier principe : que l'âge de la retraite s'ajuste pour que chacun ait une espérance de durée de retraite égale. Deuxième principe : que la pension moyenne totale versée dépende des cotisations (neutralité actuarielle).

Ensuite : qu'ont acquis les travailleurs : le droit à une *juste retraite* ou le droit à une *retraite de plus en plus longue* ? Au nom du premier on voudrait justifier le second, au détriment des générations futures. Depuis la seconde guerre mondiale, l'espérance de vie à 60 ans est passée de 15 à 20 ans pour les hommes et de 18 à 25 ans pour les femmes. Elle dépassera 26 et 31 ans respectivement vers 2050. Les règles régissant la retraite sont un contrat entre les générations. L'aspect financier de la question n'est pas le plus important. Le seuil de 60 ans était justifié dans le monde ouvrier du XIX^e siècle. Il ne l'est plus dans une population du XXI^e siècle en bonne santé de plus en plus tard, qui s'enorgueillit de rester jeune, donc capable de travailler, plus longtemps. La génération du baby-boom a bénéficié de tous les avantages : une forte croissance, pas de chômage, une insertion dans le monde du travail facile, des carrières bien organisées et de salaires croissant avec l'âge, des revenus plus élevés de génération en génération ; la facilité d'emprunter pour acheter son logement ou créer une entreprise en remboursant en monnaie dévalorisée grâce à l'inflation ; elle cumule aujourd'hui des retraites généreuses et les revenus de son patrimoine. La jeune génération au contraire souffre de trouver difficilement du travail, de découvrir le chômage récurrent et la pauvreté ; les salaires d'embauche ne correspondant pas à ses aspirations élevées ; le niveau de vie d'une famille avec des enfants est inférieur à celui d'un couple de retraités ; et on a peu d'espoir de retraite. Un cruel sentiment d'inégalité pourrait envahir la génération active quand elle comprendra que le besoin de financement des pensions absorbera tout le supplément de croissance dans les trente ans à venir. Les générations futures ne seront-elles pas tentées dès lors de dénoncer les obligations exorbitantes définies par la génération précédente à son profit ?

2) Les *fonctionnaires*. Aristocratie d'Etat exceptionnellement nombreuse en France, les fonctionnaires échappent aux difficultés de l'époque. Au chômage en particulier, cette plaie sous laquelle ploie le secteur privé. Ils bénéficient, oh dérision, d'un régime de retraite par capitalisation

individuelle et facultative (Préfon). Les enseignants ont les mêmes vacances que leurs enfants et peuvent partir à la retraite après 15 ans d'activité ; les femmes fonctionnaires peuvent avoir des enfants et travailler à temps partiel sans sacrifier leur carrière (et elles ont ainsi plus d'enfants). Dans la fonction publique on part plus tôt à la retraite et les cotisations sont financées par les contribuables ; la grève n'entraîne pas les mêmes inconvénients que chez les artisans et travailleurs indépendants ; les syndicats qui la représentent défendent ces avantages, forts desquels on obtient de l'Etat des hausses de salaires plus rapides que celles du privé depuis dix ans. Les fonctionnaires touchent en moyenne des pensions de 20% supérieures à celle du secteur privé et, en l'absence de réforme, l'écart s'ouvrira. Les régimes des entreprises publiques sont plus exorbitants encore : on part à la retraite à 55 ans à la RATP. Comment, dans ces conditions refuser d'aligner la durée d'activité sur celle du privé au nom des droits acquis ?

3) *La durée de cotisation.* On s'accorde avec raison pour l'allonger pour tous au fur et à mesure de l'accroissement de l'espérance de vie. Au lieu de rêver à la retraite à 55 ans il vaudrait mieux l'organiser entre 60 et 65 ans, voire 70 ans à temps partiel. Mais regardons les taux d'activité : nombre de travailleurs par rapport à la population d'âge actif de 15 à 65 ans. Ils sont élevés entre 25 et 55 ans, soit pendant 30 à 35 courtes années disponibles pour cotiser à taux plein. Avant 25 ans et après 55 ans non seulement ils sont faibles, mais ils baissent régulièrement en France. On commence à travailler de plus en plus tard, au-delà de 23 ans pour cause d'études prolongées ou de chômage, et on cesse de plus en plus tôt, en moyenne à 57,5 ans pour cause de préretraite. Un consensus malsain unit là les entreprises et les syndicats. Il faudra une révolution pour en sortir. De moins en moins de retraités futurs atteindront donc les 40 années de cotisations nécessaires pour une retraite à taux plein. Le mécanisme jouera comme un piège : un réducteur automatique du niveau des pensions.

L'équité entre les individus voudrait que l'âge de la retraite soit inversement lié à l'espérance de vie ; que les hommes et les femmes puissent adapter leur temps d'activité dans leur vie à leurs projets. Disposer de temps pour créer une entreprise, se former, élever des enfants puis travailler plus tard avant la retraite. L'équité entre les générations voudrait que celle du baby-boom devienne réaliste et travaille environ cinq années de plus en moyenne, à temps partiel. Des modèles se trouvent en Suède ou au Danemark. L'efficacité économique voudrait que les Français travaillent plus pour atteindre une plus forte croissance, laquelle nous donnerait des marges de manœuvre pour financer des réformes. Or, la croissance potentielle dépend de la population d'âge actif et du temps de travail. Le temps de travail global en France (durée annuelle par durée de la vie active) est l'un des plus bas au monde.

La stratégie du gouvernement consiste à traiter séparément les réformes pour la famille, pour la retraite, pour les femmes... Or il s'agit d'un problème général d'organisation du temps dans le vie : comment travailler plus d'années, surtout quand on vit plus vieux, mais moins longtemps à certaines époques de la vie ? Comment sortir de l'absurde norme française : 35 heures par semaine pendant 35 ans pour tous et 60 ans pour chacun ? Une rigidité incompatible avec la justice sociale et avec la croissance économique nécessaire pour financer le progrès social.